

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/05/2019	20/05/2019	2019-0111

**1. Intitulé du projet**

Construction de deux bâtiments cross-docks embranchés fer dans la zone LC

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39° a)	travaux de construction de deux bâtiments d'une surface de plancher de 20.292 m <sup>2</sup>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Construction en deux tranches de deux bâtiments de transit de marchandises, embranchés fer, leurs voiries et aménagements paysagers

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les bâtiments sont destinés à une activité de transit de produits acheminés par trains conventionnels, ne comportant ni transit ni stockage de produits dangereux.

Les trains sont déchargés dans la journée et repartent chargés

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les bâtiments sont identiques et construits de part et d'autre des voies ferrées existantes.

Les travaux seront réalisés en deux tranches.

La 1ère tranche concerne la réalisation du bâtiment LC1 dont la durée des travaux est de 10 mois.

La 2ème tranche concerne la réalisation du bâtiment LC2 dont la durée des travaux est de 10 mois

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les bâtiments sont clos couvert et comprennent :

- une partie bureaux/locaux sociaux en simple RDC
- un local de charge dans le bâtiment couvert d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>
- une partie bâtiment à usage de transit recoupée en 2 halles. Chaque halle de transit sera fermée par des portes sectionnelles et portes métalliques de service, munie de quais autodock côté camion

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les terrains objet du projet relèvent du périmètre de la DUP décidée par arrêté interpréfectoral du 06 octobre 2000  
Ils sont inclus dans la ZAC DELTA 3 dont la réalisation a été décidée par délibération du Syndicat Mixte de Dourges du 21 septembre 2001

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	74.216 m <sup>2</sup>
longueur bâtiment	383 m
largeur bâtiment	27m
hauteur	9m
cours camion	35 m de profondeur
parking VL	70 places
parking PL	26 places

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue Charles de Freycinet  
ZAC DELTA 3  
62119 DOURGES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 99' 37" E Lat. 50 ° 44' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les terrains ont été aménagés en 2015 (accessibilité routière et ferroviaire, réseaux...)

Réalisation d'un embranchement ferroviaire raccordé sur une voie privée du terminal de transport combiné

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains relèvent en partie de la zone IV "ancien lit du canal de la Deûle" de l'arrêté du 20 novembre 2000 prescrivant des servitudes d'utilité publique dans le cadre de la sortie de concession minière de Charbonnages de France
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics routiers et ferrés
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits sont limités à la circulation des véhicules et des trains Il n'y a pas de bruit lié au process d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des aires de circulation
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone a été aménagée à cet effet

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Bâtiments logistiques de la zone LD dans la ZAC "Extension DELTA 3 "

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le flux de marchandises généré par le projet et les effets qui y sont liés (nuisances sonores dues à l'augmentation du trafic) sont compensés par les bénéfices du report modal (diminution pollution de l'air, désengorgement réseaux autoroutiers...)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet de construction décrit fasse l'objet d'une étude d'impact au vu des faibles incidences des constructions envisagées, et qu'il s'inscrit dans un site spécialement dédié à l'accueil d'activités logistiques.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

lune

le,

29 Avril 2019

Signature





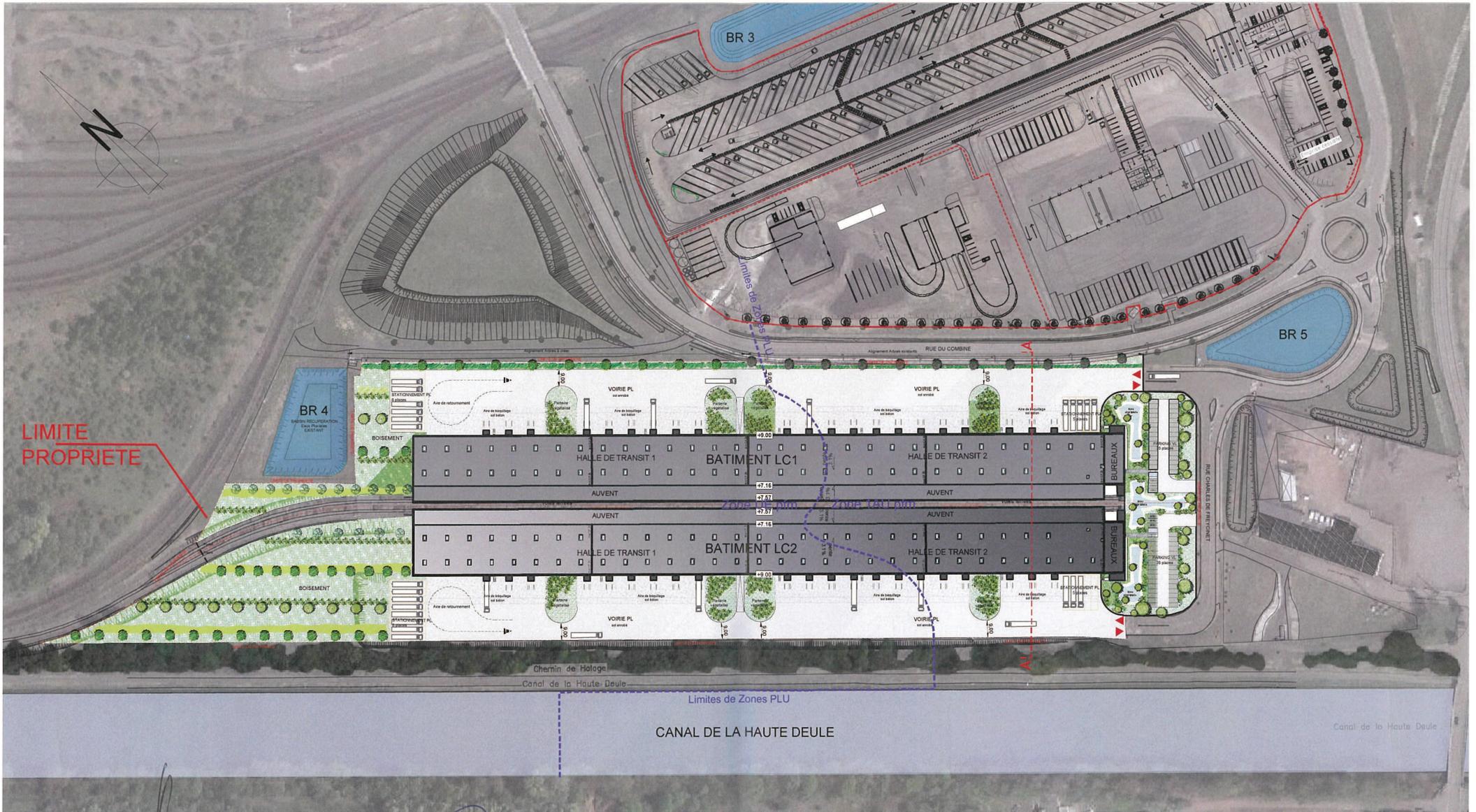


**Photo 3 – Vue depuis le Parc Multiservices comprenant un parking, un centre de maintenance PL, un bâtiment de contrôle technique PL, une station lavage de citerne... (Novembre 2018)**

**Le parking sécurisé est en activité depuis avril 2019.**

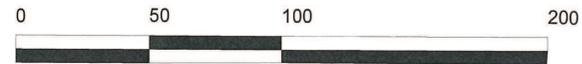
Plan de repérage des photos





**AVANTPROPOS ARCHITECTES**  
 51, BOULEVARD DE BELFORT  
 59642 VILLE CEDEX  
 T. 03 20 62 10 00 / F. 03 20 62 20 20  
 WWW.AVANTPROPOS.COM

**DELTA 3**  
 7 boulevard Louis XIV  
 59000 VILLE  
 Tél. 03 28 16 90 70  
 Fax 03 20 95 15 59



PC7 - PHOTOGRAPHIES DE L'EXISTANT DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ( Mars 2019 )



VUE 1

PC 8 - PHOTOGRAPHIE DE L'EXISTANT DEPUIS LE PAYSAGE LOINTAIN ( Mars 2019 )



VUE 2

SYNDICAT MIXTE POUR LA PLATEFORME  
MULTIMODALE DE DOURGÈS  
Reçu le



Courrier arrivé le

13 JAN. 2014

Pôle "Mer, Transports  
et Mobilités"

20 JAN. 2014

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

2014-13

ARRAS, le - 9 JAN. 2014

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Eau et Risques  
Unité Assainissement et Qualité de l'Eau  
Réf: \10.62.8.38\dossiers\SER07-Communes\DOURGÈS-62274\superf\PLATE-  
FORME MULTIMODALE DE NIVEAU EUROPEEN\Zone\_LC\  
Affaire suivie par : M. SEBASTIEN BOUCART  
sebastien.boucart@pas-de-calais.gouv.fr  
☎ 03.21.50.30.14

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier du 4 novembre 2013, vous portez à ma connaissance un projet de modification relatif à l'aménagement d'une zone d'activités de messagerie et/ou d'un système de distribution embranché fer sur la plate-forme multimodale et logistique DELTA 3.

Cet aménagement concerne un très faible pourcentage de la surface totale collectée, qui ne sera pas étendue. L'augmentation du débit rejeté en aval du bassin versant concerné n'entraînera pas de dépassement du débit global de rejet autorisé pour les trois bassins versants cumulés.

Par conséquent, il n'y a pas lieu de fixer des prescriptions complémentaires. Toutefois, ces changements pourront être pris en compte lors du renouvellement de l'autorisation, valable jusqu'au 05 novembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
et par délégation  
le Chef du Service Eau et Risques

  
Bernard MATHON

Madame la Secrétaire Générale  
Syndicat Mixte pour la plateforme  
multimodale de DOURGÈS,  
Hôtel de Région  
151 avenue du Président Hoover  
59555 LILLE Cedex

Siège de la DDTM : 100, avenue Winston Churchill 62022 Arras CS 10007

Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49

Horaire d'ouverture : 08h30 – 12 h et 13h30 – 17h – Accès bus : prendre la ligne 1 ou 2 – arrêt « Équipement C.Commercial »

<http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr>

# SYNDICAT MIXTE POUR LA PLATE-FORME MULTIMODALE DE DOURGES

---

**Monsieur le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer du  
Pas-de-Calais**  
Service Eau et Risques  
Guichet unique de la police de l'eau  
100 avenue Winston Churchill  
SP 7  
62022 ARRAS Cedex

Lille, le 29 OCT 2013

N/Réf. : 381/13 - EF/MD  
SMD/CL/EL/131025

Objet : Aménagement Zone LC  
Loi sur l'eau - Porter à connaissance

Monsieur le Directeur Départemental,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les quelques modifications mineures que nous envisageons d'apporter aux données décrites dans les dossiers ayant donné lieu à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Nous avons eu l'occasion de présenter à plusieurs reprises à vos services le projet d'aménagement de la zone LC, permettant d'accueillir des activités de messagerie et/ou cross-docking embranchées fer sur la plate-forme multimodale et logistique DELTA 3.

Les travaux d'aménagement consistent en la réalisation d'un embranchement ferroviaire raccordé sur les voies privées du terminal de transport combiné, et la réalisation d'une voirie primaire avec deux ouvrages d'art de franchissement des voies ferrées.

L'aménagement de cette nouvelle zone logistique permettra de compléter l'offre actuellement disponible sur le site en activité de stockage par une offre d'activité de transit ou de messagerie embranchée fer (groupage/dégroupage de produits ...)

De plus, cet aménagement permettra de valoriser des terrains.

.../...

# SYNDICAT MIXTE POUR LA PLATE-FORME MULTIMODALE DE DOURGES

---

En effet, les terrains concernés par cet aménagement, d'une surface totale de 23 hectares, étaient utilisés jusque là pour la gestion des déblais et remblais de l'opération, enclavée entre la Deûle, les voies de raccordement ferroviaire du terminal et la départementale 161.

Une emprise foncière d'environ 9 ha va être aménagée pour accueillir deux bâtiments de transit d'environ 10.000 m<sup>2</sup> environ chacun bénéficiant d'un quai fer d'environ 400 mètres linéaires raccordés sur les voies ferrées existantes du terminal.

Ce projet d'intérêt majeur, fait l'objet d'une demande d'aide dans le cadre du FEDER Axe 3 « accessibilité » - Sous axe 1 « transports » - priorité 3 « accessibilité marchandises » ainsi que dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013 - Grand projet 3 « La Région grande aire logistique ».

Ce dossier a également fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

Par décision du 19 juin 2013, le Préfet a décidé que le projet d'aménagement de la zone LC sur la commune de Dourges n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

La réalisation de ce projet ne nécessite aucune modification des autorisations délivrées au titre de la loi sur l'eau, soit l'arrêté inter préfectoral du 06 novembre 2000 modifié par l'arrêté du 5 novembre 2004, et prorogé par arrêté du 05 novembre 2010.

Les eaux pluviales issues des infrastructures seront rejetées dans le réseau hydraulique existant de la ZAC, dont la capacité est suffisante.

La surface totale de 268 ha ne change pas puisque ces terrains étaient déjà compris dans le bassin versant.

L'aménagement total avec le raccordement « DE » porte sur une surface d'environ 10 ha soit 4 % de la superficie totale de la plate-forme multimodale et logistique DELTA3.

Les travaux vont porter sur la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales séparatif toitures/voiries. Ils consistent en la réalisation du réseau d'eaux de voirie d'environ 500 ml, d'ouvrage de relevage, du drainage de la plate-forme ferroviaire, du réseau d'eaux de toiture et de bassins paysagers.

Aucune modification n'est à apporter aux prescriptions des arrêtés.

.../...

# SYNDICAT MIXTE POUR LA PLATE-FORME MULTIMODALE DE DOURGES

---

Il nous semble cependant utile de préciser les aménagements complémentaires envisagés dans le bassin versant n°3, de transmettre un plan d'aménagement complété pour la zone LC et de justifier par note de calcul que les débits de rejet sont respectés.

Aussi je me permets de vous adresser ce porter à connaissance afin de vous faire connaître la modification apportée aux hypothèses du dossier de demande modificatif de 2004, sans que cela ne nécessite de modifier le texte de l'arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma haute considération.

*Bien cordialement,*

**Cécile LOCQUEVILLE,**

  
**Secrétaire Générale.**

**PLATEFORME MULTIMODALE  
ET LOGISTIQUE DE DOURGES**

**Arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau  
Porter à connaissance**

**Note récapitulative des aménagements réalisés dans le  
bassin versant n°3**

## **Objet**

L'objet de la présente note est de faire l'inventaire des modifications apportées au projet de la plateforme multimodale de Dourges, qui sont susceptibles d'entraîner une légère modification des hypothèses décrites dans le dossier de demande ayant donné lieu à l'arrêté modificatif des 21 octobre et 05 novembre 2004.

## **Rappel du cadre réglementaire**

Ce projet s'inscrit dans un site comportant de nombreuses contraintes et bénéficiant déjà d'un contexte réglementaire issu d'un dossier Loi sur l'eau établi en 2000 modifié 2010.

La gestion globale du site a été redéfinie en 2004 au travers d'un arrêté inter préfectoral modifiant l'arrêté interpréfectoral du 6 novembre 2000 d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de Janvier 1992.

Enfin, le 05 novembre 2010, un dernier arrêté interpréfectoral a été signé renouvelant la durée d'autorisation (10 années supplémentaires).

## **Rappel des prescriptions fixées par l'arrêté modificatif de 2004**

Les dispositions réglementaires ont été modifiées comme suit pour les eaux pluviales :

Les eaux pluviales seront collectées de façon séparée, tamponnées et traitées avant rejet dans le canal de la Deûle.

La surface totale maximale raccordée au réseau est de 268 hectares.

Le tamponnement des eaux de ruissellement est effectué au moyen de bassins de retenue :

- qui sont étanches lorsqu'ils recevront des eaux de voiries,
- dont l'étanchéité sera assurée dans les limites de la perméabilité du sol limoneux lorsqu'ils recevront uniquement les eaux de toitures,
- dont la somme des débits de fuite sera inférieure à 480 l/s au maximum et à 70 l/s en cas de crue de la Deûle.

Dans les zones de bâtiments logistiques, les eaux de toitures et les eaux pluviales des voiries (et/ou cours) pourront être collectées de manières distinctes.

Dans ce cas, le réseau des eaux pluviales de toitures pourra être conçu selon les techniques alternatives d'assainissement dites « douces » (fossés) et l'étanchéité sera assurée dans les limites de la perméabilité du sol limoneux. Le réseau des eaux de voirie sera étanche.

Le réseau de noue devra être correctement entretenu.

L'ensemble des rejets sera muni de dispositifs d'obturation en cas de pollution accidentelle et fera l'objet d'une auto-surveillance.

La fréquence d'analyses est fixée à deux fois par an et porte sur la mesure des paramètres sur un échantillon moyen journalier.

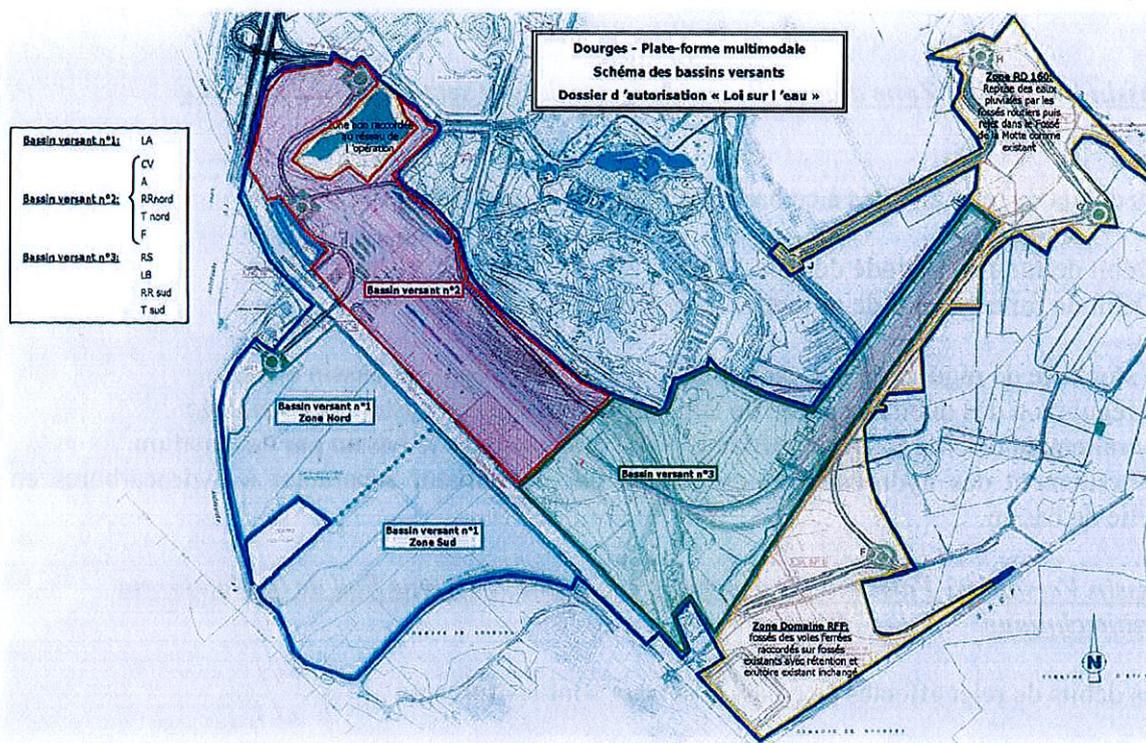
## Rappel du fonctionnement envisagé (arrêté de 2004)

Les eaux pluviales sont collectées de façon séparées, tamponnées et traitées avant rejet dans le canal de la Deûle.

L'arrêté modificatif de 2004 détermine un débit global des rejets sur l'ensemble de l'opération fixé à :

- 480 l/s en période normale
- 70 l/s en période de crue de la Deûle

Le dossier de 2004 décrit les équipements pour chacun des 3 bassins versants reprenant l'ensemble des eaux de la ZAC :



### Bassin Versant 01 Zone logistique LA

Les débits de rejet affectés à ce bassin versant sont les suivants :

- Débit de fuite en période de crue 40.6 l/s
- Débit de fuite en période normale 276.8 l/s

Deux rejets sont utiles à la gestion de cette zone (bassin reprenant soit des eaux de voiries soit des eaux de toitures....) :

#### REJET NORD :

Les eaux de voiries et des zones de manœuvres de la partie Nord de la zone logistique LA sont collectées par un réseau étanche et reprises par le bassin de rétention BR1.

Les eaux de toitures de la partie Nord de la zone logistique LA sont collectées par un réseau superficiel et reprises par le bassin BR1. La régulation du débit de fuite en sortie de BR1 est assurée par un poste de relèvement avant rejet dans la Deûle.

**REJET SUD :**

Les eaux de voiries et des zones de manœuvre de la partie Sud de la zone logistique LA sont collectées par un réseau étanche et reprises par la partie étanche du bassin de rétention BR1bis. Après traitement par un débourbeur séparateur à hydrocarbures, ces eaux sont rejetées dans la partie non étanche du bassin BR1bis, décrite ci après.

Les eaux de toitures de la partie Sud de la zone logistique LA sont collectées par un réseau superficiel et reprises par la partie non étanche du même bassin BR1bis ; lequel se vidange dans la Deûle (en respectant les contraintes de débits).

La régulation des débits de fuites en sortie de BR1bis est assurée par un système de vannage.

Le traitement des MES, DCO, DBO5 et PB s'effectue par décantation dans les bassins.

Le traitement des hydrocarbures est réalisé par un débourbeur séparateur à hydrocarbures en sortie de bassin BR1 et BR1bis.

**Bassin Versant 02 Zone d'accueil, centre de services et secteur nord de la zone multitechnique**

Les débits de rejet affectés à ce bassin versant sont les suivants :

- Débit de fuite en période de crue 17 l/s
- Débit de fuite en période normale 117.5 l/s

Le stockage de régulation des eaux pluviales s'effectue dans un bassin étanche.

La régulation des débits en sortie de BR2 est assurée par un système de vannage.

Le traitement des MES, DCO, DBO5 et PB s'effectue dans le bassin par décantation.

Le traitement des hydrocarbures est réalisé par débourbeur séparateur à hydrocarbures en sortie de bassin.

**Bassin Versant 03 Faisceau ferroviaire RS zone LB et secteur Sud de la plateforme multitechnique**

Les débits de rejet affectés à ce bassin versant sont les suivants :

- Débit de fuite en période de crue 12.4 l/s
- Débit de fuite en période normale 85.7 l/s

Pour ce faire, le stockage des eaux pluviales a été réparti entre plusieurs bassins étanches reprenant chacun un secteur de ce bassin versant :

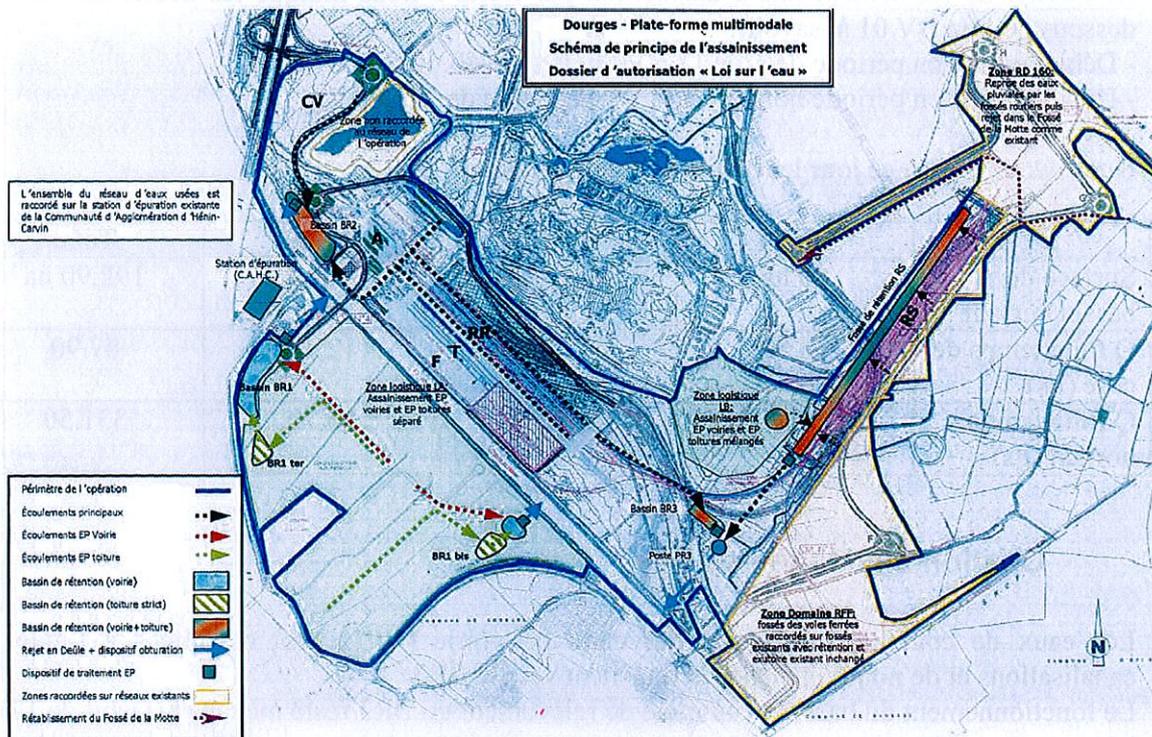
- le faisceau ferroviaire RS est repris par un bassin étanche de rétention le long du faisceau RS.
- la zone logistique LB est reprise par un bassin étanche, recueillant les eaux de voirie et les eaux de toitures ; ce bassin s'évacuant vers le fossé de rétention RS,
- le secteur Sud de la plateforme est repris par le bassin étanche BR3.

L'ensemble des bassins se rejette via BR3 en un point unique en Deûle. La régulation du débit de fuite est assurée par un poste de relèvement PR3 avant rejet dans la Deûle.

Le traitement des MES, DCO, DBO5 et PB s'effectue par décantation dans les bassins.

Le traitement des hydrocarbures est réalisé par débourbeur séparateur à hydrocarbures en sortie de chaque bassin.

Extrait Arrêté Loi sur l'eau de Novembre 2004.



Les surfaces et débits de fuite des trois bassins versants sont récapitulés comme suit :

	BV 01	BV 02	BV 03	Total
Surface du bassin versant	80 ha	65.30 ha	47.60 ha	192.90 ha
Q fuite temps de crue (l/s)	40.60	17	12.40	70
Q fuite temps normal (l/s)	276.80	117.50	85.70	480

### Gestion actuelle du site

Le dossier de récolement mis à disposition par Delta 3 nous indique les débits de fuite ci-dessous pour le BV 01 à savoir :

- Débit de fuite en période de crue 18.5 l/s au lieu de 40.60 l/s
- Débit de fuite en période normale 128.33 l/s au lieu de 276.80 l/s

Nous avons donc à ce jour les débits de fuites suivants :

	BV 01	BV 02	BV 03	Total
Surface du bassin versant	80 ha	65.30 ha	47.60 ha	192.90 ha
Q fuite temps de crue (l/s)	18.50	17.00	12.40	47.90
Q fuite temps normal (l/s)	128.30	117.50	85.70	331.50

### Gestion envisagée du site

Les eaux de cours et une partie des eaux de voirie (VP1) sont collectées à l'aide de canalisations et de noues étanches et transitent vers le BR3.

Le fonctionnement du bassin et ouvrage de relèvement du BR3 reste inchangé (Débit de 12.40 l/s).

La canalisation de rejet du BR3 est supprimée. La vidange du BR3 sera assurée par une noue de transit qui longe le projet LC à l'Est du site. L'aménagement de cette noue participera à la qualité visuelle du site et favorisera le développement des espèces.

Le rejet existant est déplacé à l'Est du projet.

Les eaux de toitures sont acheminées vers un bassin paysager au niveau du giratoire de desserte. Celui ci possède un volume de 778 m<sup>3</sup> et se rejette avec un débit régulé de 1 l/s dans la noue de transit.

Les eaux de voiries de la deuxième partie de l'infrastructure sont collectées à l'aide de noues étanches, canalisations et acheminées vers un bassin de rétention enterré (50 m<sup>3</sup>) associé à un débourbeur séparateur à hydrocarbures. Le débit de fuite de ce bassin (1 l/s) est injecté dans la noue de transit.

L'aménagement de la zone LC engendre l'augmentation du débit de fuite pour le BV 03 :

- Débit de fuite en période de crue 14.40 l/s au lieu de 12.40 l/s
- Débit de fuite en période normale 87.70 l/s au lieu de 85.70 l/s

### Conclusion

La prise en compte du fonctionnement actuel du site et des aménagements prévus dans le bassin versant n°3 aboutit aux données suivantes :

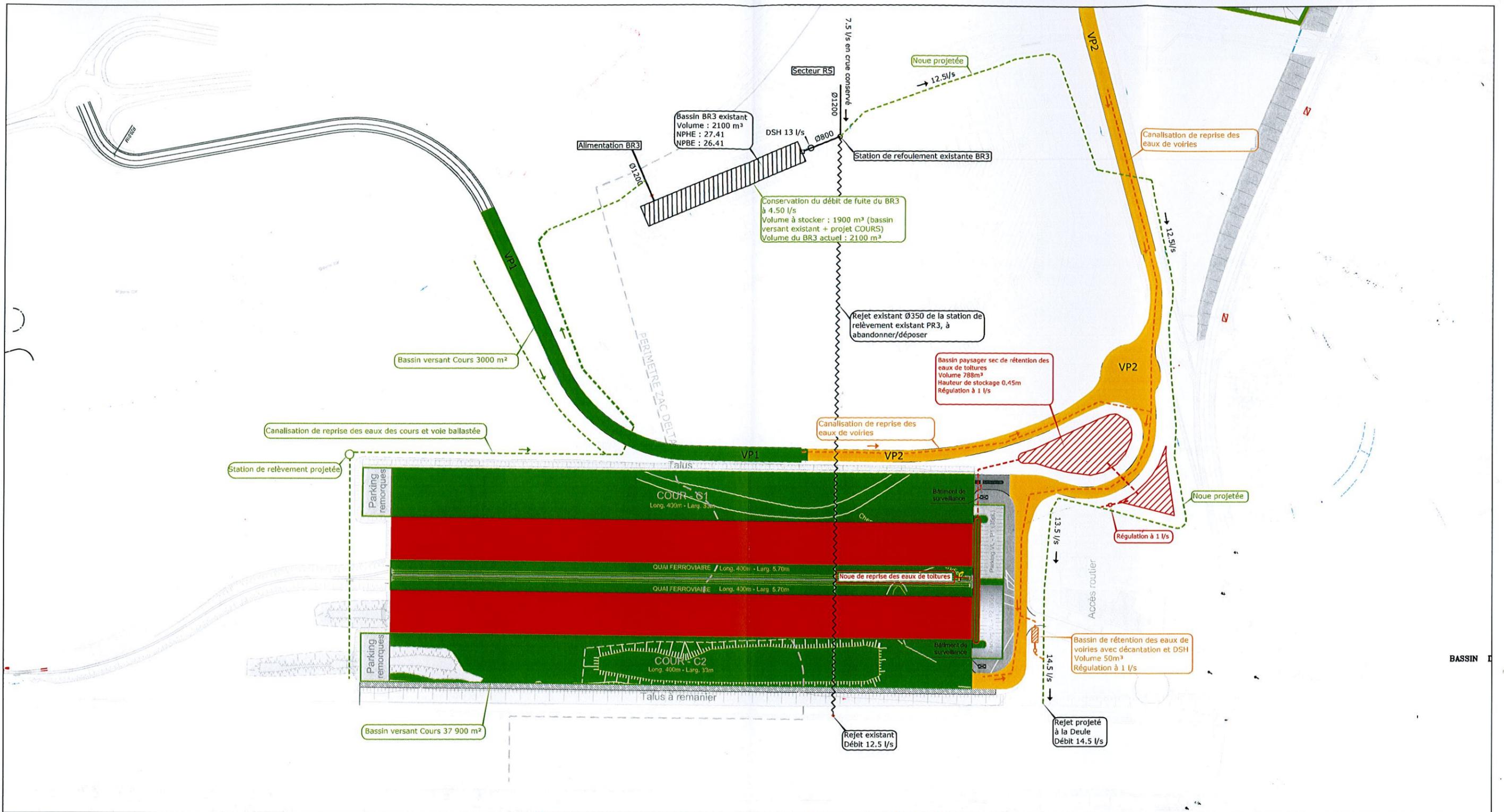
	BV 01	BV 02	BV 03	Total	Rappel Arrêté 2004
Surface du bassin versant	80 ha	65.30 ha	47.60 ha		
Q fuite temps de crue (l/s)	18.50	17.00	14.40	49.90	70
Q fuite temps normal (l/s)	128.30	117.50	87.70	334.90	480

Le tableau récapitulatif ci avant montre la répartition des débits d'eaux pluviales des différents bassins versants, en période normale et en période de crue, ainsi que le cumul, qui reste inférieur aux débits autorisés par l'arrêté de 2004.

Aucune modification n'est à apporter au texte de l'arrêté au titre de la loi sur l'eau.

Annexe 1 – Plan de principe gestion des eaux pluviales

Annexe 2 – Note de calculs BR3



INDICE	DATE	MODIFICATION
1	01/10/2013	Première émission





~ Légende ~

<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:green;"></span>	Bassin versant Cours + VP1 (superficie 40 700 m <sup>2</sup> )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red;"></span>	Bassin versant Bâtiments (superficie 24 000 m <sup>2</sup> )
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange;"></span>	Bassin versant Voirie + VP2 (superficie 8 700 m <sup>2</sup> )

Aménagement de la zone LC  
Ville de DOURGES - Delta 3

**PROJET**  
Plan de principe - Gestion des eaux pluviales en période de crue (cas le plus défavorable)

CO.	ET.	VER.
GG	-	SD
N°PIECE		ECHELLE
01		1/2500

**Calcul du volume de rétention par la méthode des pluies**

Désignation de l'affaire : DELTA 3 - Assainissement  
Numéros de l'affaire : 13EL006

BASSIN VERSANT : BR3

A la station de Lille - Lesquin

15 minutes à 1 H	a=	9,39
	b=	0,77
1 H à 3 H	a=	9,33
	b=	0,77
3 H à 6 H	a=	8,84
	b=	0,76
6 H à 24 H	a=	9,18
	b=	0,76
débit de fuite total :		4,50 l/s

Coefficients de Montana

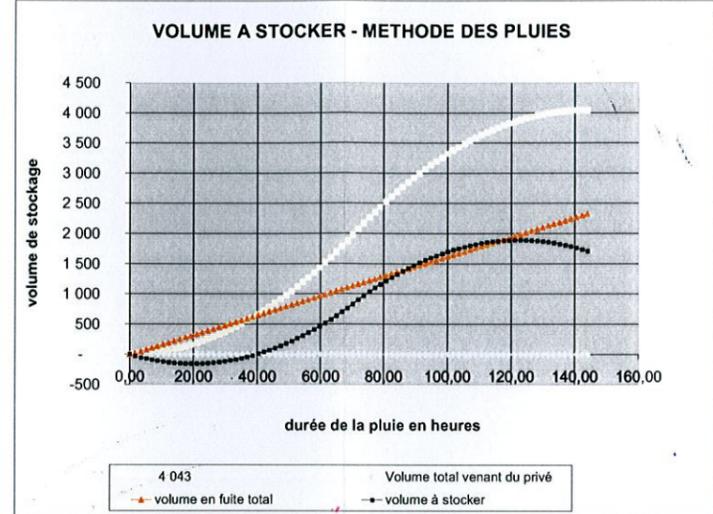
Surface totale :	70700 m²
Coefficient d'apport :	1,00
surface active :	70700 m²

Reprise des eaux, emprise publique+privées ex

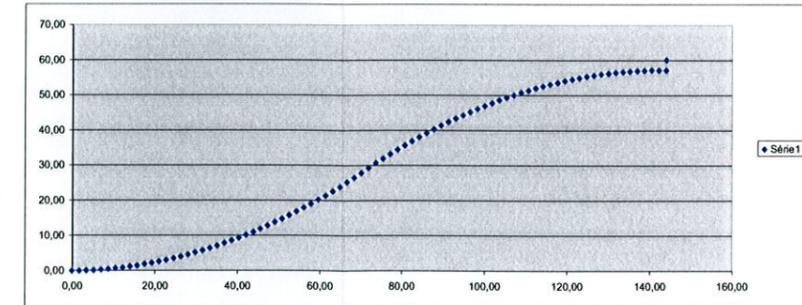
Pluie uniforme 60 mm sur 6 jours

retour (année)	5	a	t= 15 min à 1h	b	retour (année)	t= 2h à 6h	
	10		6,802	0,732	5	7,64	0,761
	20		9,345	0,765	10	8,837	0,758
	50		12,451	0,796	20	9,796	0,749
	100		14,602	0,813	50	10,349	0,744
			18,023	0,84	100	10,776	0,733
			23,504	0,871		11,239	0,717
retour (année)	5	a	t= 1 à 3 h	b	retour (année)	t= 6h à 24h	
	10		7,006	0,744	5	6,801	0,738
	20		9,331	0,768	10	9,179	0,76
	50		12,006	0,79	20	12,627	0,788
	100		13,799	0,802	50	15,181	0,805
			16,142	0,814	100	19,152	0,826
			19,923	0,832		26,584	0,858

t (min)	t (h)	h= a*(1-b)	volume total ruisselant public	Volume total venant du privé	Volume total public & privé	volume en fuite total	volume supplémentaire en vidange	volume à stocker
0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	0,0
105,37	1,76	0,03	2	-	2	-26,3	-	-49,8
210,73	3,51	0,10	7	-	7	-85	-	-171,2
316,10	5,27	0,20	14	-	14	-114	-	-289,8
421,46	7,02	0,34	24	-	24	-142	-	-431,8
526,83	8,78	0,51	36	-	36	-171	-	-592,8
632,20	10,54	0,71	50	-	50	-199	-	-771,8
737,56	12,29	0,95	67	-	67	-228	-	-968,8
842,93	14,05	1,22	86	-	86	-256	-	-1182,8
948,29	15,80	1,53	108	-	108	-284	-	-1413,8
1053,66	17,56	1,87	132	-	132	-313	-	-1660,8
1159,02	19,32	2,24	158	-	158	-341	-	-1923,8
1264,39	21,07	2,65	187	-	187	-370	-	-2202,8
1369,76	22,83	3,10	219	-	219	-398	-	-2506,8
1475,12	24,59	3,57	252	-	252	-427	-	-2835,8
1580,49	26,34	4,08	288	-	288	-455	-	-3189,8
1685,85	28,10	4,63	327	-	327	-484	-	-3568,8
1791,22	29,85	5,20	368	-	368	-512	-	-3972,8
1896,59	31,61	5,82	411	-	411	-541	-	-4401,8
2001,95	33,37	6,46	457	-	457	-569	-	-4855,8
2107,32	35,12	7,14	505	-	505	-597	-	-5334,8
2212,68	36,88	7,86	556	-	556	-626	-	-5838,8
2318,05	38,63	8,61	609	-	609	-654	-	-6367,8
2423,41	40,39	9,39	664	-	664	-683	-	-6921,8
2528,78	42,15	10,20	721	-	721	-711	-	-7500,8
2634,15	43,90	11,05	781	-	781	-740	-	-8104,8
2739,51	45,66	11,94	844	-	844	-768	-	-8733,8
2844,88	47,41	12,86	909	-	909	-797	-	-9387,8
2950,24	49,17	13,81	976	-	976	-825	-	-10066,8
3055,61	50,93	14,80	1046	-	1046	-853	-	-10770,8
3160,98	52,68	15,82	1118	-	1118	-881	-	-11509,8
3266,34	54,44	16,87	1193	-	1193	-909	-	-12283,8
3371,71	56,20	17,96	1270	-	1270	-937	-	-13092,8
3477,07	57,95	19,08	1349	-	1349	-965	-	-13936,8
3582,44	59,71	20,24	1431	-	1431	-993	-	-14815,8
3687,80	61,46	21,43	1515	-	1515	-1021	-	-15729,8
3793,17	63,22	22,65	1601	-	1601	-1049	-	-16678,8
3898,54	64,98	23,91	1690	-	1690	-1077	-	-17662,8
4003,90	66,73	25,20	1782	-	1782	-1105	-	-18681,8
4109,27	68,49	26,53	1876	-	1876	-1133	-	-19735,8
4214,63	70,24	27,89	1972	-	1972	-1161	-	-20824,8
4320,00	72,00	29,29	2071	-	2071	-1189	-	-21948,8
4425,37	73,76	30,65	2167	-	2167	-1217	-	-23107,8
4530,73	75,51	31,97	2260	-	2260	-1245	-	-24300,8
4636,10	77,27	33,27	2352	-	2352	-1273	-	-25527,8
4741,46	79,02	34,52	2441	-	2441	-1301	-	-26789,8
4846,83	80,78	35,75	2528	-	2528	-1329	-	-28086,8
4952,20	82,54	36,94	2612	-	2612	-1357	-	-29418,8
5057,56	84,29	38,10	2694	-	2694	-1385	-	-30785,8
5162,93	86,05	39,22	2773	-	2773	-1413	-	-32187,8
5268,29	87,80	40,31	2850	-	2850	-1441	-	-33624,8
5373,66	89,56	41,36	2924	-	2924	-1469	-	-35096,8
5479,02	91,32	42,38	2996	-	2996	-1497	-	-36603,8
5584,39	93,07	43,37	3066	-	3066	-1525	-	-38145,8
5689,76	94,83	44,32	3133	-	3133	-1553	-	-39722,8
5795,12	96,59	45,24	3198	-	3198	-1581	-	-41334,8
5900,49	98,34	46,12	3261	-	3261	-1609	-	-42981,8
6005,85	100,10	46,97	3321	-	3321	-1637	-	-44663,8
6111,22	101,85	47,79	3379	-	3379	-1665	-	-46380,8
6216,59	103,61	48,57	3434	-	3434	-1693	-	-48132,8
6321,95	105,37	49,32	3487	-	3487	-1721	-	-49919,8
6427,32	107,12	50,04	3538	-	3538	-1749	-	-51741,8
6532,68	108,88	50,72	3586	-	3586	-1777	-	-53598,8
6638,05	110,63	51,36	3631	-	3631	-1805	-	-55490,8
6743,41	112,39	51,97	3674	-	3674	-1833	-	-57417,8
6848,78	114,15	52,55	3715	-	3715	-1861	-	-59379,8
6954,15	115,90	53,10	3754	-	3754	-1889	-	-61376,8
7059,51	117,66	53,61	3790	-	3790	-1917	-	-63408,8
7164,88	119,41	54,08	3823	-	3823	-1945	-	-65475,8
7270,24	121,17	54,52	3855	-	3855	-1973	-	-67577,8
7375,61	122,93	54,93	3884	-	3884	-2001	-	-69714,8
7480,98	124,68	55,31	3910	-	3910	-2029	-	-71886,8
7586,34	126,44	55,65	3934	-	3934	-2057	-	-74093,8
7691,71	128,20	55,95	3956	-	3956	-2085	-	-76335,8
7797,07	129,95	56,23	3975	-	3975	-2113	-	-78612,8
7902,44	131,71	56,46	3992	-	3992	-2141	-	-80924,8
8007,80	133,46	56,67	4007	-	4007	-2169	-	-83271,8
8113,17	135,22	56,84	4019	-	4019	-2197	-	-85653,8
8218,54	136,98	56,97	4028	-	4028	-2225	-	-88070,8
8323,90	138,73	57,08	4036	-	4036	-2253	-	-90522,8
8429,27	140,49	57,14	4040	-	4040	-2281	-	-93009,8
8534,63	142,24	57,18	4043	-	4043	-2309	-	-95531,8
8640,00	144,00	57,18	4043	-	4043	-2337	-	-98088,8
8641	144,02	60,01	4242	-	4242	-2333	-	-9909,8



Volume du bassin de rétention, reprise emprise publique, et parcelles privées (Qfuite) (m³)  
1910,00



Volume du bassin de rétention, reprise emprise publique, et parcelles privées (Qfuite) (m³)  
1910,00

PAS-DE-CALAIS  
**DOURGES**

Zone Logistique LC

Bâtiment de transit embranché fer



PLATE-FORME MULTIMODALE DE  
NIVEAU EUROPEEN DE DOURGES

**CROSS DOCK**

**SUPERFICIE TOTALE : 74 216 m<sup>2</sup>**

Coordonnées LAMBERT | "Zone Nord"

**PLAN D'ARPEMENT**

**DOCUMENT PROVISOIRE**  
Le présent document sera définitif  
après la division cadastrale et le  
report des nouveaux numéros.

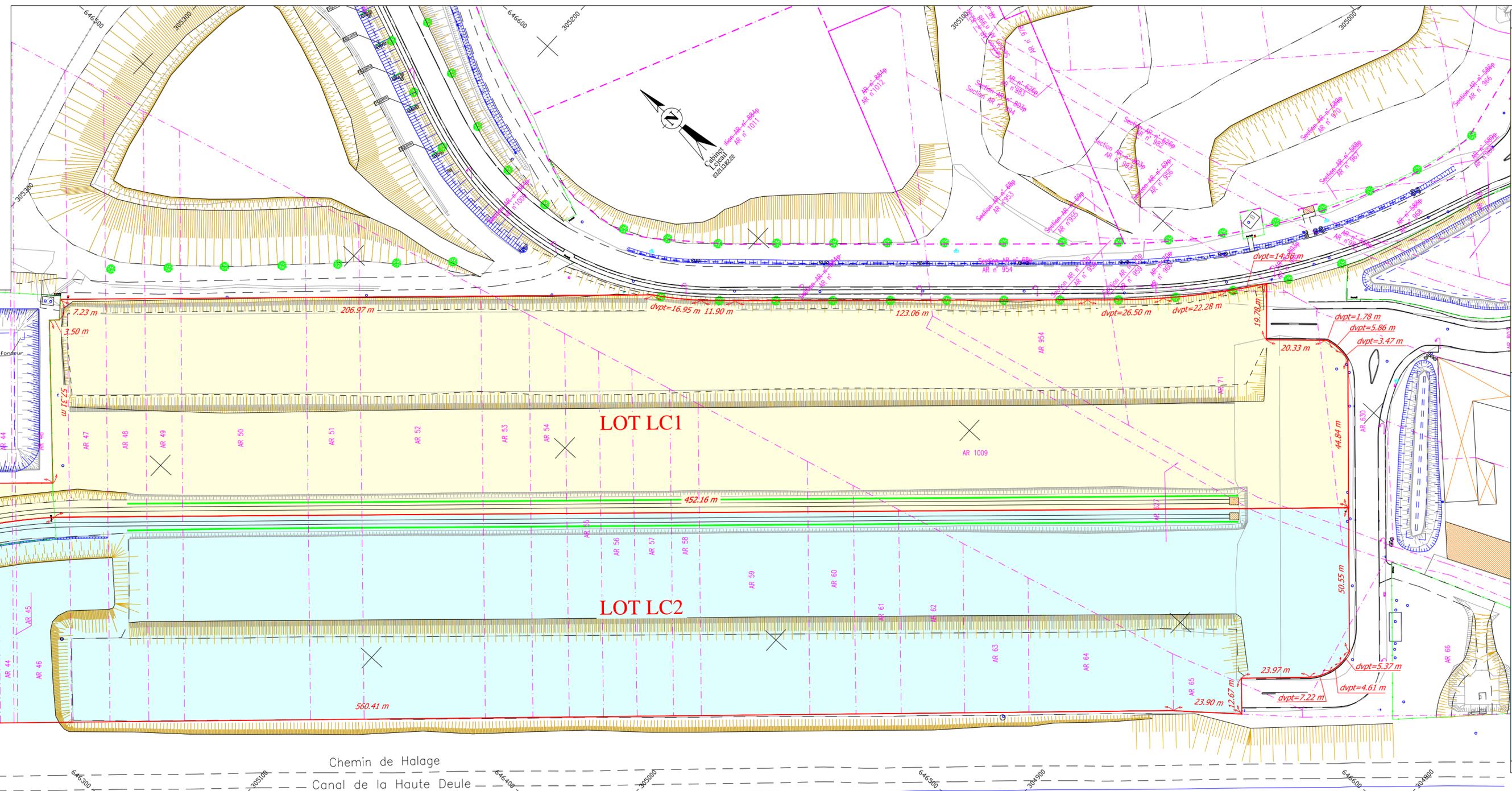
**CABINET LEJEAIL ET ASSOCIES**  
GEOMETRE-EXPERT

345, Rue de l'Abregain  
62800 - LIEVIN  
TEL: 03 21 14 61 10 FAX: 03 21 14 61 11  
Email : sarl@cabinet-lejeail-geometre-expert.fr

DATE : 26 février 2019

ECHELLE : 1/1000e

L 19 119 014 15 - LH



Désignation	Section	n° avant division	nvx n°	Surface cadastrale*	Surface Arpentée						
1	AR	40p			35 318 m <sup>2</sup>						
		41p									
		42p									
		43p									
		44p									
		45p									
		46p									
		47p									
		48p									
		49p									
		50p									
		51p									
		52p									
		53p									
		54p									
		55p									
		56p									
		57p									
		58p									
		59p									
		60p									
		61p									
		62p									
		71p									
		627p									
		630p									
		881p									
		883p									
		954p									
		960p									
		1009p									
		2	AR	42p				38 898 m <sup>2</sup>			
				43p							
				44p							
				45p							
				46p							
				47p							
				48p							
				49p							
				50p							
				51p							
				52p							
				53p							
				54p							
				55p							
				56p							
				57p							
				58p							
				59p							
				60p							
				61p							
				62p							
				63							
				64							
				65p							
				66p							
				71p							
				627p							
				630p							
				865p							
				875p							
				877p							
				879p							
				881p							
				883p							
				1009p							
				CONTENANCE TOTALE					74 216 m <sup>2</sup>		

\* NOTA: les surfaces cadastrales annoncées sont susceptibles d'être modifiées après divisions cadastrale, suite à l'arpentage de masse

Chemin de Halage  
Canal de la Haute Deule